

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 27/1210 :

Réalisation du centre administratif de la ville de Saint-Pierre - Compte rendu d'activité de la SPL Grand Sud au titre de l'année 2022

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Le Maire,

Michel FONTAINE

Actu de réception en préfecture
974 210740164-20230626-27-1210-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Affaire n°27/1210 : Réalisation du centre administratif de la ville de Saint-Pierre - Compte rendu d'activité de la SPL Grand Sud au titre de l'année 2022.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°135/1759 du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature du contrat de mandat avec la SPL Grand Sud pour la réalisation du Centre Administratif de la Ville.

Le Compte Rendu Annuel d'activité a pour but d'informer le Conseil Municipal de l'avancement du dossier.

Ce dernier, joint en annexe, peut être consulté à la Direction Générale des Services Techniques.

L'année 2022 a notamment été consacrée au suivi de l'étude de PROJET, du DCE - Travaux (Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et du lancement de la procédure de consultation des entreprises passée en appel d'offres ouvert le 06 novembre 2022 avec une date limite de remise des plis fixée au 6 février 2023.

Le mandataire a également conclu les marchés dans le cadre de l'opération de fouilles archéologiques actuellement en cours par l'entreprise INRAP (Institut Nationale de Recherche Archéologiques).

Le montant des dépenses de la SPL Grand Sud constatées au titre de l'année 2022 s'élève à :

- un montant de 1 904 214 € TTC au titre de l'opération soit un avancement de 5,24 % (par rapport au bilan actualisé)
- et un montant de 286 754 € TTC pour la rémunération de la SPL Grand Sud soit un avancement de 41,73 %.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 020 2313 15020001 40.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le Compte rendu annuel d'Activités de l'année 2022 présenté par la SPL Grand Sud,

- DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER tous les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1210-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023